

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**PORTANT PERMISSION DE VOIRIE ET RÉGLEMENTANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AVENUE LEON BOURGEOIS**

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

Vu le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

Vu le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

Vu la demande d'autorisation formulée par l'entreprise Faustino viti tp d'occuper le domaine public, avenue Léon Bourgeois, pour la pose d'une benne à gravats le 02 août 2024.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers et de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux,

ARRÊTE**Article 1 :**

L'entreprise Faustino viti tp est autorisée à occuper le domaine public le 02 août 2024 avenue Léon bourgeois pour la pose d'une benne à gravats.

Article 2 :

Pour permettre l'évacuation des gravats (travaux à l'intérieur de l'immeuble) exécutés par l'entreprise Faustino viti tp au droit du N° 10 avenue Léon Bourgeois le 02 août 2024. Les travaux sont soumis aux prescriptions suivantes :

Article 3 : Circulation

3-1 – La circulation des véhicules.

La circulation des véhicules se fera en chaussée rétrécie au droit du poste de travail

3-2 – La Circulation des piétons

L'entreprise mettra en place une signalisation invitant les piétons à emprunter le trottoir d'en face au droit des deux passages piétons implantés avenue Léon Bourgeois.

Article 4 : Stationnement véhicule

L'arrêt et le stationnement seront interdits entre le N°10 et le N°12 de ladite avenue.

Article 5 :

Par dérogation à l'article 4, l'entreprise Faustino viti tp est autorisée à déposer la benne au droit du N°10 avenue Léon Bourgeois.

Article 6 :

L'entreprise Faustino viti tp se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, les panneaux et barrières avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

Article 7 :

Cette autorisation temporaire sera matérialisée à l'aide de panneaux réglementaire et de signalisation de sécurité, y compris la nuit (AK5, AK14, AK5 tri flash). Des sacs de lestages seront utilisés pour le matériel de signalisation.

Article 8 :

L'entreprise Faustino viti tp rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

Article 9 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise Faustino viti tp et un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie, au Centre de secours, à la Police Municipale et aux Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières.

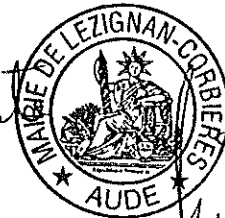
Article 10 :

Le Directeur Général Adjoint des Services, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 26 juillet 2024

Le Maire,

Pour le maire empêché
Et par délégation *Le Maire Adjoint*
Me Christine Benoit



Gérard FORCADA

arreter municipal

Nathan Faustino <Nathan@viti-tp.fr>

Ven 26/07/2024 14:38

À :Nicolas Camarasa <nicolas.camarasa@lezignan-corbieres.fr>

Bonjour,

Je souhaiterais faire un arrêter demi-chaussée au niveau de l'adresse : 10 avenue Léon bourgeois
11200 Lézignan Corbières, pour des travaux d'aménagement intérieur avec évacuation.

J'ai besoin d'avoir l'arrêter pour vendredi 02 Aout 2024.

Merci bien,
Nathan

Cordialement

Faustino Nathan

06.72.11.96.98 / nathan@viti-tp.fr

SARL FAUSTINO VITI TP

Travaux public - viticoles - agricoles

33 Bld des pins

11700 Montbrun des Corbières

www.viti-tp.fr



Travaux publics & Viticoles